

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-355

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Fournier, M. Gustave, M. Corbière, M. Lucas-Lundy, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 51****ETAT D - RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2026, PAR MISSION ET PROGRAMME,  
AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX****« Avances à l'audiovisuel public »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	65 000 000	0
ARTE France	0	65 000 000
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
<b>TOTAUX</b>	65 000 000	65 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le budget de l'audiovisuel public est en nette baisse de 71 millions d'€, ou 114 millions d'€ « vrais » une fois déduits de l'inflation. Une coupe budgétaire intervient pour la troisième année consécutive pour atteindre 3,878 milliards d'euros (-1,79 %), contrevenant à la trajectoire inscrite dans les Contrats d'Objectifs et de Moyens de 2023 qui aurait du conduire la dotation des sociétés publiques à 4,175 milliards en 2026.

Cette nouvelle coupe budgétaire de 65 millions d'€ pour France Télévisions intervient dans un contexte critique pour l'audiovisuel public alors qu'un rapport de la Cour des comptes pointe l'impossible exercice budgétaire 2025 de la société publique et appelle à des investissements pour amplifier la transition numérique. Le budget de l'audiovisuel public représenterait 3,878 milliards d'euros en 2026. C'est tout juste 23 millions d'€ de plus qu'en 2008 (3,845 milliards d'€), malgré une inflation cumulée de 33.5 % sur la période, soit la perte d'1 □,322 milliards d'€ « vrais » depuis 2008. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron en 2017, cela représente – 890 millions d'€ « vrais ».

Avec un tel budget, l'audiovisuel public n'est plus en capacité d'assumer l'intégralité de ses missions de service publics. Le nombre de journalistes et les moyens affectés à l'information locale sont en constante diminution, réduisant la couverture de l'actualité politique, économique, sportive et culturelle en dehors de Paris. Les moyens consacrés à la production audiovisuelle, pourtant au cœur de la stratégie d'exception culturelle française se verraient de nouveau restreint, avec des conséquences lourdes sur un secteur économique déjà fragile. Dans un contexte de guerre informationnelle qui exerce une double pression sur la qualité du débat public français, menée d'une part par des puissances étrangères autoritaires qui s'appuient sur la faible régulation des réseaux sociaux, et d'autre part, par des industriels français acquis à l'illibéralisme qui mènent des stratégies de constitution de monopoles sur les médias privés à des fins d'influence politique, les sociétés publiques ne détiennent ni les moyens nécessaires, ni la capacité de projection sur l'avenir

pour contrebalancer cette tendance à la dégradation du débat public démocratique par la production d'une information fiable et de qualité.

Cet amendement vise à investir 65 millions d'€ supplémentaires en AP et en CP dans le Programme France Télévisions. Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève en CP et AE 65 millions d'€ au programme Arte. Le groupe Écologiste appelle le Gouvernement à gager cet amendement afin d'éviter d'en faire reposer le coût sur le programme Arte qui connaît lui-même un décrochage budgétaire vis-à-vis de ses contrats d'objectifs et de moyens.